



MISSION PERMANENTE DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO

Genève, le 1^{er} mai 2020

N° 22.1-20200883 JMT/CL

Madame le Secrétaire exécutif,

J'ai l'honneur de faire référence à votre courrier du 18 février 2020 invitant mon Gouvernement à soumettre un deuxième rapport concernant l'indicateur 6.5.2 des Objectifs de développement durable et à mon courrier du 6 février 2018 (réf. N°22.1-201800318).

La Principauté de Monaco attache une grande importance et est pleinement engagée en faveur de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.

En raison de la nature de l'indicateur 6.5.2 portant sur les dispositifs de coopération mis en place autour de bassins hydriques transfrontaliers et des spécificités monégasques, il apparaît par conséquent que Monaco ne peut être concerné par un tel rapport et de ce fait n'en produira pas.

Je vous prie d'agréer, Madame le Secrétaire exécutif, l'assurance de ma haute considération.

Carole LANTERI
Ambassadeur
Représentant Permanent

Mme Olga ALGAYEROVA
Secrétaire exécutif,
Commission économique des Nations Unies
pour l'Europe